

Programme 143 – Enseignement technique agricole
▶▶ ACTION 1 : Etablissements publics
❖ Evolution des plafonds d'emplois : de nouvelles suppressions

	Total	Public	Privé TP
Loi de Finances Initiale 2006	18 960	13 879	5 035
Loi de Finances Initiale 2007	18 047	13 038	4 963
Evolution 2007/2006	- 913	- 841	- 72
Evolution en %	- 4,82%	- 6,06%	- 1,43%
Projet de Loi de Finances 2008	16 750	11 768	4 936
Evolution 2008/2007	- 1 297	- 1 270	- 27
Evolution en %	- 7,19%	- 9,74%	- 0,54%

❖ Evolution des emplois (en ETP-t) : le Public pénalisé, le Privé préservé

1 663 ETP-t disparaissent du plafond d'emplois du MAP, qui passe de 38 253 ETP-t en 2007 à 36 590 en 2008. Une partie des emplois qui disparaissent sont liés à des transferts (ex : transfert au 1.01.2008 des personnels TOS ayant déjà exercé leur droit d'option). Les suppressions nettes d'emplois s'élèvent pour 2008 à - 376 pour l'ensemble des services du MAP.

Suppressions d'emplois du programme 143

Programme 143	Budget 2007	PLF 2008
Enseignement Public		
Administratifs A	-9	-2
Administratifs B-C	-18	-25
B-C techniques	-7	-5
A techniques (Ingénieurs)	-4	-24
Enseignants	-10	-40
TOTAL	-48	-96
soit	-111 emplois*	-256 emplois*
Enseignement Privé		
Contractuels de droit public	- 8	- 10
soit	- 24 emplois*	- 30 emplois*

Source : Documents CTPM – SG MAP – septembre 2006 et septembre 2007

* Les chiffres qui apparaissent dans le PLF, exprimés en ETP-t, ne traduisent pas la réalité des emplois supprimés. Le nombre d'emplois supprimés dépend de la date de suppression effective.

Lorsqu'un emploi est supprimé au 1^{er} juillet (cas des emplois d'administratifs ou B-C techniques), cette suppression ne vaut que 0,5 ETP-T (1 emploi sur ½ année) >> pour obtenir la suppression de 5 ETP-t, il faut supprimer 10 emplois (5 x 2).

Lorsqu'un emploi est supprimé au 1^{er} septembre (cas des emplois d'enseignants et d'ingénieurs), cette suppression ne vaut qu'1/3 ETP-t (1 emploi sur 1/3 d'année) >> pour obtenir la suppression de 10 ETP-t, il faut supprimer 30 emplois (10 x 3).

Les seuls emplois du Privé qui apparaissent dans le Budget sont les contractuels de droit public, c'est à dire les enseignants du Privé temps plein. Les autres emplois (ATOS du privé temps plein et l'ensemble des salariés des Maisons Familiales) sont de droit privé et font l'objet du versement de subventions aux établissements. Ils n'apparaissent que sous forme de crédits d'intervention dans le Titre 6 du Budget (comme les Assistants d'éducation, qui sont payés sur crédits délégués aux établissements).

En application de ces principes, les suppressions d'ETP-t dans l'EAP en 2008 se traduiront de la façon suivante :

○ **suppressions au 1^{er} juillet 2008 (1/2 année >> x 2) :**

Administratifs A	-2 ETP-t	-4 emplois
Administratifs B-C	-25 ETP-t	-50 emplois
B-C techniques	-5 ETP-t	-10 emplois
Sous-total	-32 ETP-t	-64 emplois
		(dont 34 ETP de titulaires)

○ **suppressions au 1^{er} septembre 2008 (1/3 d'année >> x 3) :**

A techniques (Ingénieurs)	-24 ETP-t	-72 emplois
Enseignants	-40 ETP-t	-120 emplois
		(dont 45 ETP de titulaires)
Sous-total	-64 ETP-t	-192 emplois

TOTAL -96 ETP-t -256 emplois

Il faut ajouter à ces suppressions l'extension en année pleine pour 2008 des suppressions intervenues au 1^{er} juillet ou au 1^{er} septembre 2007, soit **63 suppressions** (111 – 48 = 63).

Ce sont donc au total 256 + 63 = 319 emplois qui seront supprimés à la rentrée 2008

A contrario, l'enseignement privé temps plein ne perdra que 10 ETP-t qui, étant supprimés au 1^{er} septembre 2008, correspondront à **- 30 emplois**.

ANALYSE :

Si l'Etat supprime 140 (120 + 20) emplois d'enseignants dans l'EAP à la rentrée 2008, sans compter les emplois d'ingénieurs (- 72) – dont nous ne savons pas à ce jour comment les suppressions se répartiront entre emplois d'ingénieurs enseignants et d'ingénieurs proviseurs – cela se traduira par la **fermeture de 60 à 70 classes au minimum**. Ce sera un nouveau recul sévère de l'offre de formation publique.

Les personnels administratifs, qui ont déjà subi de nombreuses suppressions de postes ces dernières années, verront à nouveau leurs dotations amputées, ce qui dégradera encore un peu plus leurs conditions de travail et remettra en cause leur capacité à effectuer la totalité des tâches, alors que de nombreux postes sont par ailleurs vacants et restent vides car les crédits de remplacement sont mobilisés prioritairement pour remplacer les enseignants absents.

❖ **Evolution des crédits : de nouvelles baisses dans le Public**

Intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnels	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008
Action 1 – Enseignement Public	626 087 674 <i>- 21 491 511</i>	1 740 000 <i>- 3 802 458</i>	28 670 000 <i>+ 5 143 065</i>	656 497 674 <i>- 20 150 904</i>
Action 2 – Enseignement Privé	211 163 030 <i>- 590 754</i>		306 649 000 <i>+ 7 239 529</i>	517 812 030 <i>+ 6 648 784</i>
Action 3 – Aide sociale aux élèves			81 000 000 <i>+ 501 957</i>	81 000 000 <i>+ 501 957</i>
Action 4 – Evolution compétences et dynamique territoriale			3 975 000 <i>- 573 076</i>	3 975 000 <i>- 573 076</i>
Action 5 – Commun Public et Privé		4 310 000 <i>- 221 235</i>		4 310 000 <i>- 221 235</i>
TOTAUX	837 250 704 <i>- 22 082 256</i>	6 050 000 <i>- 4 023 693</i>	420 294 000 <i>+ 12 311 475</i>	1 263 594 704 <i>- 13 794 474</i>

Crédits de paiement – Source PLF 2008 – Programme 143 – page 312

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres en italique montrent l'évolution entre la LFI 2007 (Loi de Finances Initiale, votée par le Parlement) et le PLF 2008 (Projet de Loi de Finances pour 2008, adopté par le Conseil des Ministres le 26.09.07 et prochainement débattu par le Parlement).

Evolution des crédits - Récapitulatif

Enseignement public	-20,15 millions d'euros
Enseignement privé	+6,65 millions d'euros
Aide sociale aux élèves	+0,50 million d'euros
Autres missions	-0,57 millions d'euros
Moyens communs Public – Privé	-0,22 million d'euros

Dépenses de personnels

Dans l'enseignement public, ces dépenses connaissent à nouveau une **forte baisse (- 21,5 M€)**, qui est **d'abord due à des transferts mais qui traduit aussi les nouvelles suppressions d'emplois** :

- **Personnels TOS** : les agents qui ont exercé leur droit d'option avant la fin juillet 2007 sont transférés aux Régions au 1^{er} janvier 2008 >> ils ne figurent plus dans le Budget de l'Etat mais leurs emplois ne disparaissent pas, ils relèvent désormais de la compétence des Régions (transfert aux collectivités territoriales).
- **Emplois de MI-SE** : au fur et à mesure du départ des MI-SE, ceux-ci sont remplacés par des assistants d'éducation, qui n'apparaissent plus dans le Budget de l'Etat sous forme d'emplois car ils sont recrutés et rémunérés par les établissements, qui perçoivent pour cela une subvention. Cette subvention apparaît dans les dépenses d'intervention mais plus dans les dépenses de personnels (crédits transférés du Titre 2 vers le Titre 6).
La DGER prévoit de financer **1 135 AE à la rentrée 2008** car il ne devrait alors rester qu'une dizaine de MI-SE. Elle transfère à cet effet **1 145 000 €** du Titre 2 (Dépenses de personnels) vers le Titre 6 (Dépenses d'intervention).
- **Mouvements inter-programmes** :
 - **personnels des EPN** : après le CEMPAMA de Fouesnant et le CEP de Florac qui ont fusionné respectivement avec Agrocampus Rennes et Montpellier Sup'Agro en 2007, c'est au tour du CNPR de fusionner avec un établissement d'enseignement supérieur, l'ENESAD de Dijon, au 1^{er} janvier 2008 ; les emplois correspondants (**35 ETP-t**) sont transférés du programme 143 (enseignement technique agricole) au programme 142 (recherche et enseignement supérieur agricole).
- **Suppressions d'emplois** : - 319 emplois (voir explications ci-dessus)

Crédits de fonctionnement

Ceux de l'EAP sont en **très forte baisse** puisqu'ils passent de **5 542 458 € en 2007 à 1 740 000 € en 2008, soit une baisse de 68,6%**. Mais une grande partie de cette diminution correspond à de nouvelles imputations budgétaires.

Explications :

>> Rattachement du CNPR à l'enseignement supérieur :

Le rattachement d'un EPN supplémentaire au programme 142 (enseignement supérieur et recherche) constitue une partie de l'explication, puisque la **subvention pour charges de service public allouée au CNPR** est désormais inscrite dans le programme 142 pour un montant de **650 000 €**. Le dernier EPN encore rattaché au programme 143 (enseignement technique agricole) est le CEZ de Rambouillet auquel est alloué une subvention pour charge de service public de **800 000 €**. **Globalement, cette rubrique (subventions aux EPN) diminue toutefois de - 500 000 € entre 2007 et 2008.**

>> Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants :

La **nouvelle imputation budgétaire** de ces crédits constitue une autre explication. D'un montant de **2 205 000 € en 2007** au titre des *dépenses de fonctionnement*, ils sont désormais inscrits dans les *dépenses d'intervention* pour un montant de **2 185 000 € en 2008 (- 20 000 € soit - 0,9%)**.

>> Formation continue des personnels :

Une autre partie de l'explication réside dans une **nouvelle imputation des crédits qui y sont consacrés**, répartis désormais entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'intervention. **Dans le PLF 2008, le montant inscrit en fonctionnement ne s'élève plus qu'à 760 000 € (contre 1 127 750 € en 2007) mais un montant est également inscrit en dépenses d'intervention et se monte à 940 000 €, soit un total de 1 700 000 €**. Cela représente une **augmentation de 572 250 € par rapport à l'inscription initiale au Budget 2007, soit + 50,74%**. Mais par rapport à 2001 (3 900 000 €), on est encore très loin du compte !

Par ailleurs, même s'il y a une amélioration, le traitement des personnels de l'EAP est à **mettre en parallèle avec celui réservé aux personnels de l'enseignement privé dont les organismes de formation percevront 2 559 000 € en 2008** (alors que ne sont concernés que les enseignants et les personnels de direction).

Il est également à **comparer avec celui des personnels des autres services du ministère qui se partageront plus de 5 600 000 € !!!**

RAPPEL : Selon les chiffres du PLF 2008, il y a maintenant (après les différents transferts) **11 814 ETP-t dans l'enseignement technique agricole public, soit environ 32,3% des effectifs du MAP** – et ce chiffre n'inclut pas les personnels payés sur budget des EPL alors qu'ils sont également en droit de postuler à des actions de formation !!!... Les personnels de l'enseignement n'ont cependant droit qu'à **22,36% du total des crédits** consacrés par le MAP à la formation de ses agents.

Si l'on prend en compte tous les personnels de l'enseignement technique agricole public, y compris ceux payés sur budget, le chiffre s'élève à **27 539 sur un total de 44 365 pour l'ensemble du MAP** (Source : *électeurs de la consultation générale de novembre 2006*). En personnes physiques, **les personnels de l'enseignement représentent donc 62% du total des personnels du ministère**. Il n'ont pourtant droit qu'à **22,36% des crédits de formation continue**.

>> Organisation des concours de recrutement (enseignants et CPE) :

Les crédits affectés à ces opérations **diminuent de 100 000 €** en passant de 280 000 € en 2007 à 180 000 € en 2008 (est-il besoin de faire des commentaires ?...).

En plus de ces différentes explications, le volume des crédits de fonctionnement subit une réduction de - 630 000 € entre 2007 et 2008, soit une **baisse de - 11,37%**.

Crédits d'intervention

Ces crédits, qui sont en augmentation du fait des nouvelles imputations budgétaires (transfert de plusieurs rubriques des crédits de fonctionnement vers les crédits d'intervention – inscription d'une nouvelle mesure concernant les stages), sont versés aux établissements sous forme de subventions en vue de financer un certain nombre d'actions :

>> Recrutement des Assistants d'éducation (AE) : 22 745 000 €

La dotation globale des personnels d'éducation et de surveillance reste stable à **1 145 emplois**.

En 2008, il ne restera plus que 10 MI-SE et la substitution par des AE sera quasiment achevée. **1 135 AE** seront financés, comparés à **970 en 2007 (+ 165)**. Par rapport à 2007, **les crédits affectés à cette rubrique augmentent de + 1 145 000 €**, mais il ne s'agit aucunement d'une dépense nouvelle, ces crédits provenant du Titre 2 du Budget car les emplois budgétaires de MI-SE n'existent plus et les crédits équivalents sont versés sur le Titre 6 (crédits d'intervention).

Il est également prévu de financer **20 postes d'AVS** (Assistants de Vie Scolaire) pour permettre l'intégration d'élèves handicapés.

>> Fonctionnement des lycées des Collectivités d'Outremer : 650 000 €

Ces lycées scolarisent environ 600 élèves. Les crédits augmentent de 50 000 € par rapport à 2007, soit une hausse de **+ 8,33%**.

>> Actions ponctuelles à caractère pédagogique : 1 407 500 €

Ces crédits, qui servent à financer notamment des actions innovantes, subissent une **forte baisse** par rapport à 2007 (1 990 321 €) : **- 29,3%**.

>> Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants : 2 185 000 €

Ces crédits qui figuraient auparavant dans les dépenses de fonctionnement, sont également en légère baisse (2 205 000 € en 2007) : **- 0,9%**

>> Formation continue des personnels de l'EAP : 940 000 €

Voir explications ci-dessus.

>> Visites médicales des élèves mineurs en stage : 742 500 €

Cette nouvelle rubrique qui apparaît dans les dépenses d'intervention, concerne les élèves devant bénéficier de dérogations pour l'utilisation de machines dangereuses, et devrait intéresser **32 280 élèves** pour un **coût unitaire de visite à 23 €**.

Globalement, **les dépenses d'intervention augmentent de + 21,86%** mais la plus grande partie de cette augmentation provient de transferts du Titre 2 (MI-SE remplacés par des AE) ou du Titre 3 (dépenses auparavant imputées au Titre 3 et désormais imputées au Titre 6).

Evolution des crédits 2008 / 2007 - Récapitulatif

Dépenses de personnels	-21 491 511 €
Dépenses de fonctionnement	-3 802 458 €
Dépenses d'intervention	+5 143 065 €
TOTAL	-20 150 904 €

▶▶ ACTION 2 : Etablissements privés

❖ Privé temps plein

Dépenses de personnels 211 163 030 € - 590 745 €

La baisse s'explique par la diminution du plafond d'emplois (**suppression de 10 ETP-t** de contractuels de droit public en 2008, **soit - 30 emplois** puisque les suppressions interviendront au 1^{er} septembre 2008).

Dépenses d'intervention 107 800 000 € + 2 000 398 € + 1,89%

Cette subvention de fonctionnement couvre le fonctionnement des établissements mais également la rémunération des personnels non enseignants (salariés de droit privé). Elle est calculée en fonction du nombre d'élèves et selon leur régime de scolarisation (externe, demi-pensionnaire, interne). Le **taux à l'élève a été actualisé en moyenne de + 0,85% par rapport à 2007**.

L'hypothèse retenue pour le calcul est le **maintien, pour les rentrées 2007 et 2008, des effectifs constatés à la rentrée 2006**.

❖ Privé à rythme approprié

Pour ces établissements, aucune dépense de personnels n'apparaît dans le Budget puisque tous les salariés (formateurs et non formateurs) sont de droit privé. La totalité des subventions versées par l'Etat apparaît donc en *dépenses d'intervention*.

Dépenses d'intervention 195 700 000 € + 3 731 150 € +1,94%

Cette subvention couvre la rémunération de l'ensemble des personnels et le fonctionnement des établissements.

Le montant inscrit au Budget 2008 en Autorisations d'engagement inclut une somme de **5 M€**, au titre d'un **appui particulier au soutien pédagogique des élèves du rythme approprié, qui sera versé en 2009**.

❖ Subventions aux fédérations 590 000 € Identique à 2007

Le montant des subventions versées aux fédérations nationales de l'enseignement privé (CNEAP – UNMFREO – UNREP) est stable par rapport à 2007 : **590 000 €**

❖ Subventions aux organismes de formation 2 559 000 € - 402 000 € - 13,6%

Les organismes de formation des différentes fédérations de l'enseignement privé offrent une formation pédagogique, de qualification et de perfectionnement aux enseignants et aux chefs d'établissement.

En 2008, la dotation prévue est de **2 559 000 €**. Elle est **en baisse par rapport à 2007 (2 961 000 €), année où elle avait connu une forte augmentation (d'environ + 35%)**.

La présentation des chiffres dans le PLF 2008 ne permet pas de retrouver à quoi correspond l'augmentation de **+ 6 648 784 €** affichée dans les tableaux des pages 312 et 313, qui traduit l'évolution des crédits entre la LFI (Loi de Finances Initiale) 2007 et le PLF (Projet de Loi de Finances) 2008.

2007	299 409 471 €
2008	306 349 000 €

En effet, si l'on fait la somme des évolutions telles qu'elles apparaissent dans le PLF 2008 – et telles qu'elles sont détaillées dans les rubriques ci-dessus – on arrive à une augmentation de **+ 4 738 803 €**. La différence entre les chiffres figurant dans les tableaux des pages 312 et 313 et ceux des rubriques détaillées de l'action n° 2 (pages 337 à 340) s'élève à **1 909 981 €**, et **aucune dépense correspondant à cette somme n'apparaît dans le PLF 2008**, c'est à dire le document budgétaire remis aux parlementaires pour débattre du Budget et fonder leur décision au moment du vote !!!

▶▶ ACTION 3 : Aide sociale aux élèves (public et privé)

Ces crédits, qui sont inscrits dans le Titre 6 (dépenses d'intervention), comprennent les bourses d'études et les aides financières diverses versées aux familles :

Bourses, primes et aides	79 350 000 €
Bourses sur critères sociaux	
Primes (d'équipement, de qualification, d'internat, d'entrée en Seconde, d'entrée en Première, d'entrée en Terminale)	
Bourses au mérite	
Aides particulières (crédit complémentaire spécial, remise de principe d'internat)	

Fonds social lycéen **1 650 000 €**

Le montant total s'élève à **81 000 000 €**, soit une légère progression par rapport au montant inscrit dans la LFI 2007 (**80 498 043**) mais en revanche une légère baisse par rapport aux crédits initialement inscrits dans le PLF 2007 (**81 805 389**).

Il faut préciser que lorsqu'un gel de crédits intervient, même les crédits de bourses ne sont pas épargnés, ce qui remet en cause le versement aux familles des sommes qui leur sont dues par l'Etat.

Le nombre d'élèves boursiers dans le second degré est proportionnellement plus élevé dans l'enseignement agricole privé que dans l'EAP et le constat est inverse en ce qui concerne les étudiants scolarisés en BTSa.

Effectifs boursiers / Effectifs élèves

	2005-2006	2006-2007
Secondaire		
Public	32%	33%
Privé	39%	39%
Supérieur court		
Public	42%	43%
Privé	39%	39%

▶▶ ACTION 4 : Evolution des compétences et dynamique territoriale

Cette action regroupe diverses dépenses toutes imputées sur les *crédits d'intervention* (Titre 6 du Budget) :

>> Bourses de stages individuels à l'étranger	640 000 €
>> Financement des compétences non transférées en matière d'apprentissage	575 000 €
>> Financement des actions de portée générale (apprentissage et formation continue)	1 240 000 €
> promotion de la formation professionnelle et des partenariats professionnels	
> dispositifs capacitaires	
>> Moyens affectés aux missions spécifiques de l'enseignement agricole	1 140 000 €
> insertion, adaptation pédagogique, animation et développement rural	
> chantiers de rénovation des diplômés et mesures d'accompagnement	
>> Echanges et coopération internationale	300 000 €
>> Séjours linguistiques	80 000 €
TOTAL	3 975 000 €

▶▶ ACTION 5 : Moyens communs à l'enseignement technique agricole (public et privé)

Cette action regroupe les **moyens de l'Inspection de l'Enseignement agricole**, les crédits nécessaires à l'**organisation et à la gestion des examens** et le **budget de fonctionnement de l'ONEA** (Observatoire National de l'Enseignement Agricole). Ils sont imputés sur le **Titre 3** du Budget (dépenses de fonctionnement).

>> Inspection de l'Enseignement agricole	640 000 €
>> Organisation et gestion des examens	3 500 000 €
>> ONEA	170 000 €
TOTAL	4 310 000 €

NB : Pour l'analyse des différentes masses par Titre, voir le début du document (pages 2, 3 et 4).

Annick Merrien
Secrétaire générale